



Deconstruction mur de soutènement

Par **LANGLET Charles**, le **13/09/2017** à **11:10**

Mon voisin va entamer la construction d'une maison en limite de propriété, propriété qui est séparée par un mur de soutènement m'appartenant.

Le creusement des fondations va entraîner la destruction de mon mur sur 10 m environ (sur 30 m). Nous avons fait venir un expert en construction qui préconise une déconstruction totale du mur.

Le voisin est d'accord de prendre en charge les frais sur 10 m et veut partager les autres 30 m.

Vu que ce sont ses travaux qui imposent la déconstruction du mur, les frais ne devraient-ils pas être entièrement à sa charge.